

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

**PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES D'UNE MAIRIE HABILITÉE (voir tableau)  
FOURNIR ORIGINAUX et COPIES :**

## Pour une première demande

**Le formulaire CERFA :**

A retirer en mairie ou à remplir directement en ligne sur internet :

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Une copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de 3 mois**

**Une photo d'identité** (35 x 45 mm de **moins d'un an**, tête nue, de face, sur fond uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit.

**Un justificatif de domicile moins de 3 mois** : quittance de gaz, électricité ou téléphone, taxe foncière ou taxe d'habitation...

**Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents** : justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle)

**Pour les mineurs :**

La pièce d'identité du parent déposant la demande

**En cas de divorce et si l'épouse conserve son nom marital** : le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari

## Pour un renouvellement

**Le formulaire CERFA :**

A retirer en mairie ou à remplir directement en ligne sur internet :

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Une copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de 3 mois** ou livret de famille

**Une photo d'identité** (35 x 45 mm de **moins d'un an**, tête nue, de face, sur fond uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit.

**Un justificatif de domicile moins de 3 mois** : quittance de gaz, électricité ou téléphone, taxe foncière ou taxe d'habitation...

**Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents** : justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle)

**Pour les mineurs :**

La pièce d'identité du parent déposant la demande

L'ancienne carte d'identité

Si perte ou vol : la déclaration de perte ou de vol (formulaire à remplir sur place)

**+ timbres fiscaux 25 €** (achat en bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

**En cas de divorce et si l'épouse conserve son nom marital** : le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari